



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Dix-neuvième session**

Genève, 30 juin-2 juillet 2010

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session****Additif****Liste des documents et annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**

ST/SG/AC.10/C.4/37 (secrétariat)	Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session
ST/SG/AC.10/C.4/37/Add.1 (secrétariat)	Liste des documents et annotations
Document d'information INF.1 (secrétariat)	Liste des documents
Document d'information INF.2 (secrétariat)	Liste des documents examinés au titre des points de l'ordre du jour

Documents de référence (secrétariat)

ST/SG/AC.10/30/Rev.3	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), troisième édition révisée
ST/SG/AC.10/1/Rev.16	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type), seizième édition révisée
ST/SG/AC.10/11/Rev.5	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (Manuel d'épreuves et de critères), cinquième édition révisée

ST/SG/AC.10/C.4/36 Rapport du Sous-Comité d'experts sur sa dix-huitième session

ST/SG/AC.10/C.4/34 Rapport du Sous-Comité sur sa dix-septième session

2. Mise à jour de la troisième édition révisée du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

a) Dangers physiques

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

L'expert des États-Unis d'Amérique souhaitera peut-être informer le Sous-Comité des résultats de l'étude relative aux pratiques et règlements existants en matière de danger d'explosion de poussières sur les lieux de travail, que ce dernier avait demandée à sa dix-septième session (voir document ST/SG/AC.10/C.4/34, par. 9 à 13).

Conformément à l'usage, le Sous-Comité sera également informé des résultats des travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) sur toute question intéressant le Sous-Comité d'experts du SGH concernant les dangers physiques.

b) Dangers pour la santé

Document informel INF.5 (Allemagne/AISE) Effets de corrosion/irritation cutanée et de lésion/irritation oculaire grave: Document d'orientation sur l'évaluation des résultats des études réalisées avec plus de trois animaux

Le Sous-Comité sera informé de l'état d'avancement des travaux des groupes de correspondance informels relatifs aux questions liées aux dangers pour la santé.

c) Dangers pour l'environnement

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

d) Annexes

L'expert du Royaume-Uni souhaitera peut-être fournir des informations actualisées sur les travaux du groupe de correspondance visant à améliorer les annexes 1, 2 et 3 du SGH.

e) Propositions diverses

ST/SG/AC.10/C.4/2010/1 (secrétariat) Corrections à la troisième édition révisée du SGH

3. Communication des dangers

ST/SG/AC.10/C.4/2010/2 (Allemagne)	Mandat pour la révision de l'annexe 4 «Document guide sur l'élaboration de fiches de données de sécurité (FDS)»
ST/SG/AC.10/C.4/2010/3 (Royaume-Uni/FEA)	Communication des caractéristiques de danger pour la distribution et l'utilisation des aérosols

Le représentant du Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l'état d'avancement des travaux du groupe de travail informel de l'étiquetage des petits emballages.

4. Mise en œuvre du SGH

a) Questions relatives à la mise en œuvre

ST/SG/AC.10/C.4/2010/5 (Australie)	Propositions du groupe de travail informel chargé des questions relatives à la mise en œuvre du SGH
Document informel INF.4 (Australie)	Synthèse des observations formulées dans le cadre de l'enquête réalisée sur les listes internationales de classement des produits chimiques existantes
Document informel INF.7 (secrétariat)	Classement SGH des marchandises dangereuses les plus communément transportées: comparaison entre la classification pour le transport et le Règlement CLP de l'UE (Règlement (CE) n° 1272/2008)

b) Rapports sur l'état de la mise en œuvre

Les experts, les observateurs et les organisations concernées souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité des progrès récents effectués dans la mise en œuvre du SGH dans leur pays ou domaine de travail.

c) Coopération avec d'autres organismes ou organisations internationales

ST/SG/AC.10/C.4/2010/4 (OMI)	Examen par le Sous-Comité des liquides et gaz en vrac de l'OMI, à sa quatorzième session (BLG 14), des questions relatives aux fiches de données de sécurité
Document informel INF.3 (OCDE)	Résultats de l'étude relative au classement de certains produits chimiques énumérés dans l'annexe III de la Convention de Rotterdam

Le Sous-Comité souhaitera peut-être également noter que les Pays-Bas ont soumis, à la trente-septième session du Sous-Comité TMD, une proposition révisée d'amendement au chapitre 2.8 du Règlement type visant à poursuivre l'alignement des critères de corrosivité contenus dans les règlements relatifs au transport et le SGH. Les documents connexes sont répertoriés au point 10 de l'ordre du jour de la trente-septième session (ST/SG/AC.10/C.3/73/Add.1).

d) Divers

Document informel INF.6 Diffusion des résultats des classifications SGH nationales
(OCDE) via le portail eChemPortal de l'OCDE

5. Élaboration de documents d'orientation sur l'application des critères du SGH

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

6. Renforcement des capacités

Les experts, les observateurs et les organisations internationales concernées souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de leurs activités concernant le renforcement des capacités ou de tout autre projet entrepris en relation avec le SGH.

7. Questions diverses

Au moment de la rédaction du présent document, aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Sous-Comité souhaitera peut-être adopter le rapport de sa dix-neuvième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
